

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'adhésion à La Maison de la Valse et l'achat de ses prestations suppose l'acceptation des conditions générales de vente ci-dessous.

CAMPAGNE DE PRE-INSCRIPTION JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2019 : dans le cadre du lancement de ses activités, La Maison de la Valse procède à des adhésions à un tarif avantageux de 90 € sous réserve de trouver le nombre suffisant d'adhérents pour lancer ses activités.

- Dans le cas où ce nombre n'est pas atteint, La Maison de la Valse procèdera dans un délai de 15 jours maximum après l'annonce de la réussite ou non de cette campagne au remboursement intégral des sommes versées par les adhérents ayant souscrit leur adhésion durant cette opération.
- Dans le cas où ce nombre est atteint, La Maison de la Valse lancera ses activités, en informera les adhérents voulus et ceux-ci seront tenus à souscrire l'abonnement à la saison des bals selon les modalités proposées par La Maison de la Valse.
  - Si un adhérent ne règle pas ses frais d'abonnements, il ne pourra pas participer aux bals auxquels il a décidé de participer lors de son adhésion et ne pourra être remboursé de ses frais d'adhésion. Il sera dans la liste des adhérents de La Maison de la Valse et pourra bénéficier des informations relatives aux activités de La Maison de la Valse, auxquelles il souscrira ou pas au gré de ses envies comme les autres adhérents. Le moment venu, quand ils se décidera à régulariser sa situation afin de participer aux bals, il devra payer en une fois le total des frais d'abonnement et renoncer à l'abonnement normal. S'il souhaite changer de formule au moment de régulariser, il ne le pourra pas sous peine de déstabiliser la trésorerie et la logistique de l'entreprise organisatrice des bals.

CODE VESTIMENTAIRE : La Maison de la Valse se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas l'esprit et les conseils de tenue vestimentaire tels qu'ils sont notifiés à tous les membres, soit via son site internet, soit par e-mail dans un délai raisonnable avant chaque activité, cours ou bal.

CESSION DES DROITS : en participant aux activités, aux bals et aux cours de La Maison de la Valse, l'adhérent à ou le client de La Maison de la Valse s'engage à céder ses droits sur les photographies et vidéos réalisées par les prestataires, les organismes de presse et les personnes officiellement habilitées par La Maison de la Valse à les réaliser. Il est bien sûr parfaitement

autorisé de prendre des photos et des vidéos pendant le Bal pour un usage personnel et non commercial.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ET DELAI DE RETRACTATION : les utilisateurs du site lamaisondelavalse.paris qui deviennent adhérents et souscrivent une formule d'abonnement ont la possibilité de se rétracter dans un délai de 7 jours à partir de la première date d'achat. En revanche, l'achat de places hors abonnement et adhésion au club de La Maison de la Valse ne peut être remboursé.

REVENTE DE BILLETS : les adhérents à La Maison de la Valse et les clients des activités ou cours de La Maison de la Valse ne peuvent en aucun cas céder leur place à une tierce personne, sous peine de contrarier l'organisation de l'esprit du club. Il est a fortiori interdit de revendre les billets d'un ou plusieurs bals à un tarif équivalent ou plus élevé que celui fixé par La Maison de la Valse. En cas de non-respect de ces dispositions, La Maison de la Valse se réserve le droit de refuser l'entrée au remplaçant que le titulaire d'un billet ou le souscripteur d'une activité a cru bon convaincre de le remplacer. Par ailleurs, la personne se livrant à une revente sauvage de billets du club est susceptible d'être exclue du club ou de se voir définitivement refuser l'accès au club.

CHANGEMENTS MAJEURS DANS L'ORGANISATION DES BALS NE RELEVANT PAS DE LA RESPONSABILITE DE LA MAISON DE LA VALSE : en cas d'annulation d'un bal pour cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, grèves, troubles sociaux et politiques, terrorisme et tout événement étant de bonne foi qualifiable de cas de force majeure), La Maison de la Valse s'engage à trouver une nouvelle date et, le cas échéant, un nouveau lieu où reporter l'événement, qui puissent satisfaire le plus grand nombre. La Maison de la Valse ne sera pas tenue pour responsable et ne procédera pas à un remboursement ni pour totalité ni au prorata.

CHANGEMENTS MAJEURS DANS L'ORGANISATION DU BAL DUS A LA MAISON DE LA VALSE : en cas de changement de date ou de changement de lieu dû à la responsabilité de La Maison de la Valse et ce uniquement dans le cas d'un changement de lieu dans une salle objectivement de qualité inférieure ou à une date objectivement compliquée pour tous, La Maison de la Valse s'engage à communiquer ces changements immédiatement et à laisser un délai de 15 jours à partir de cette date pour permettre aux participants de demander le remboursement intégral de leur entrée, et ce, quelle que soit la date à laquelle ce changement interviendrait. Dans le cas où un changement de salle devait avoir lieu dans de meilleures conditions de réception selon des critères objectifs (plus d'espace, plus de prestige), l'organisateur s'engage à ne pas revoir à la hausse ses tarifs. Aucun remboursement ne sera exigible en cas de meilleur lieu de réception.

CHANGEMENTS MINEURS DANS L'ORGANISATION D'UN BAL : la Maison de la Valse se réserve la possibilité de modifier la programmation artistique de ses bals (animations, artistes et programmation musicale) toujours dans le souci de la qualité et la réputation. Aucun remboursement ne peut être exigé sur la base de ces changements. En revanche, l'organisateur s'engage à maintenir le déroulé de la soirée conforme à la description réalisée sur le présent site.

RETARDS DES CLIENTS A L'UNE OU L'AUTRE ACTIVITE / BAL : en cas de retard des clients / membres au rendez-vous pour le départ des cars vers les bals de châteaux, La Maison de la

Valse ne procèdera à aucun remboursement. En cas de retard à une activité ou à un bal à Paris, La Maison de Valse se réserve la possibilité, en fonction de ses contraintes organisationnelles, de refuser l'entrée au participant. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera exigible.